



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 02 février 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 27 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur David HAEGY
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Céline RENAUD	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Adrien GUENE
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Personnel – Créations de postes – Recrutement de contractuels

1. Direction de l'Action Sociale :

Le poste de travail de chef de service Solidarité et Accompagnement dans le Logement de la direction de l'action sociale est actuellement ouvert aux agents appartenant au cadre d'emplois de catégorie A de conseiller socio-éducatif.

Or, les missions dévolues à ce poste, à savoir la gestion du fonds de solidarité logement et le fonds d'aide aux jeunes, la participation à l'animation de la politique métropolitaine en matière de logement ainsi que la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme métropolitain d'insertion pourraient également relever de la filière administrative.

En effet, l'article 2 du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux indique notamment que les membres du cadre d'emplois participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines sanitaire et social et qu'ils peuvent également être chargés des actions liées au développement social de la collectivité.

Il est donc proposé de faire évoluer ce poste en l'ouvrant également au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

2. Direction de la Réglementation du domaine public :

Le poste de responsable coordination et surveillance des interventions sur l'espace public est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

La personne recrutée aura pour mission d'assurer une gestion du domaine public routier et non routier permettant aux entreprises de travailler dans le respect des usagers et des riverains, tout en garantissant des ressources légitimes à la collectivité pour le compte de la Ville et de la Métropole. Elle sera également en charge du recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) et de la coordination des activités à caractère réglementaire de la Direction Générale Déléguée Espace public et cadre de vie.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux,
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année.

3. Direction Générale Déléguée (DGD) à la Transition Climatique :

L'emploi fonctionnel de DGD à la transition climatique a été créée lors du conseil métropolitain du 15 décembre 2022.

Dans la continuité, il est aujourd'hui créé un poste de directeur de projet transition climatique et énergétique, dont les missions seraient les suivantes :

- élaboration d'outils internes de gestion en mode projet et leur portage auprès des services,
- conception de tableaux de bord de suivi de la « performance climatique » des actions et politiques et la collectivité, incluant les critères financiers, énergétiques, de bénéfices sociaux, etc.,

- appui à la conception et à la mise en œuvre des outils de pilotage et d'animation de la mission de la DGD (agrégation des travaux, synthèse, restitution, élaboration des plans d'action sectoriels, etc.).

Ce poste de catégorie A est ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs en chefs territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées, le recrutement d'un contractuel pourra être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs en chef territoriaux,
- conditions de recrutement : diplômés de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année.

4. Direction du contrôle de gestion

En raison de leurs missions, il est de la responsabilité des collectivités de s'assurer que les politiques publiques déployées produisent les résultats escomptés. A cette fin, il est nécessaire de structurer l'évaluation des politiques publiques. Rattaché à la direction du Contrôle de Gestion, il est proposé de créer un poste de chargé de l'évaluation des politiques publiques qui aura en charge de contribuer à construire, développer, structurer, animer et coordonner la démarche d'évaluation dans l'ensemble des domaines de politiques publiques de la collectivité (politiques sociales, environnementales, sportives, culturelles, habitat et logements, etc).

L'évaluation des politiques publiques s'effectuera par rapport aux objectifs sectoriels de l'action évaluée et aussi, dans une logique de responsabilité sociale et environnementale, par rapport à l'impact de l'action sur des objectifs transversaux de développement durable.

Le poste est ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux,
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année.

5. Direction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

Un poste de chargé de mission en urbanisme – PLUi est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Au sein du pôle Urbanisme et Environnement et sous l'autorité de la Directrice du service PLUi et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la personne recrutée participera à l'élaboration des politiques publiques d'urbanisme en termes de planification, de conseil et d'expertise. Elle

participera également aux travaux d'évolution du PLUi et pourra être associée à d'autres études stratégiques.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux,
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année.

6. Direction de la Commande Publique :

Un poste d'assistant administratif est créé au sein de la direction de la commande publique. Ce poste, déjà existant dans l'organisation de la direction, était resté affecté à la Ville de Dijon car il est occupé par un agent non susceptible d'être transféré à la Métropole avant le terme de son reclassement. Celui-ci étant finalisé, il n'y a désormais plus d'obstacle à cette création et au transfert de l'agent au sein de cette direction métropolitaine.

L'assistant administratif a en charge l'accueil téléphonique et physique des usagers, la gestion des courriers, et participe à la logistique du service et à l'organisation du suivi des dossiers.

Ce poste de catégorie C est ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

7. Direction de la Documentation :

Le poste de travail de responsable du service documentation est actuellement ouvert aux agents appartenant au cadre d'emplois de catégorie A de bibliothécaires territoriaux.

Or, les missions dévolues à ces postes, à savoir le pilotage du service et donc la gestion de l'organisation RH, financière, stratégique et administrative pourraient également relever de la filière administrative.

En effet, l'article 2 du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux indique notamment que les membres du cadre d'emplois peuvent se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics.

Il est donc proposé de faire évoluer ce poste en l'ouvrant également au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

8. Direction de la Communication :

Les missions de la direction de la communication sont notamment exercées grâce à l'activité réalisée sur plusieurs postes de chef de projets événements. Les chefs de projets événements sont chargés de concevoir et d'organiser des événements, d'assurer la communication relative à ces événements en lien avec les autres postes de la direction. L'un des postes concernés est actuellement en catégorie B. Afin d'assurer une homogénéité entre les postes et un traitement équitable des agents qui les occupent, Il est donc proposé de faire évoluer ce poste en l'ouvrant également au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

L'avis du Comité Technique ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour les dossiers le nécessitant.

Le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

– de créer les postes suivants à compter du 6 février 2023:

- à la DGD Transition Climatique, création d'un poste d'ingénieur territorial en chef, susceptible d'être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par les articles L 332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique ;
- à la Direction du contrôle de gestion, création d'un poste d'attaché territorial, susceptible d'être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par les articles L 332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique ;
- à la Direction de la commande publique, création d'un poste d'adjoint administratif territorial ;

– d'autoriser le recrutement d'agents contractuels à la Direction de la réglementation du domaine public et à la Direction du PLUi dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique à compter du 6 février 2023 ;

– d'autoriser l'évolution des postes suivants à compter du 6 février 2023 :

- à la Direction de l'action sociale : ouverture du poste de chef de service Solidarité et Accompagnement dans le Logement au cadre d'emplois des attachés ;
- à la direction de la Documentation : ouverture du poste de responsable du service documentation au cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- à la Direction de la Communication : ouverture du poste de chef de projets événements au cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

– d'inscrire au budget les crédits correspondants,

– d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 6
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 13 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN